

Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

Opération: Panama – Bureau régional



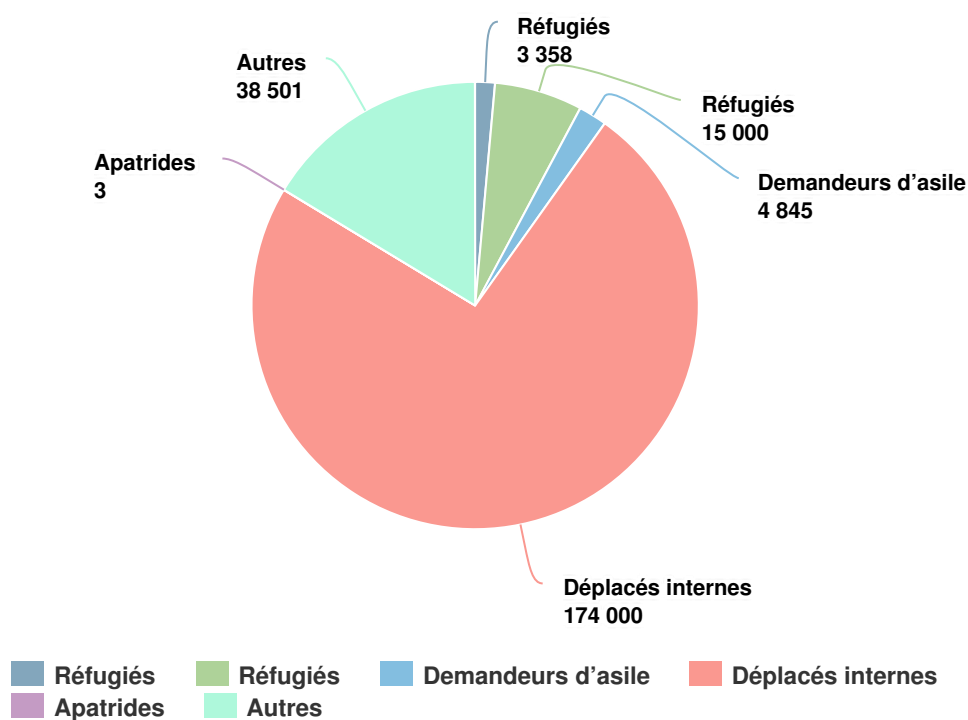
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 10% EN 2016

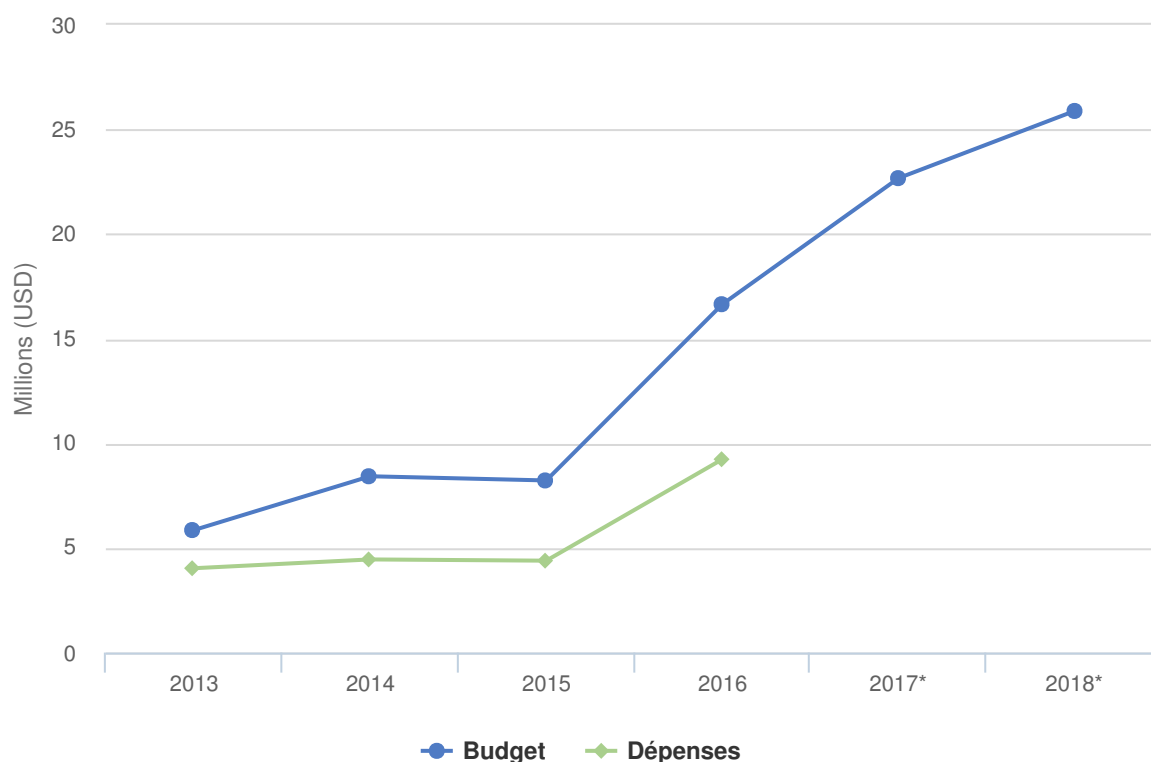
2016 235,707

2015 214,190

2014 19,663



Budgets et Dépenses - Panama – Bureau régional



Plan Overview

Chiffres clés :

- 800 personnes relevant de la compétence du HCR dans le nord de l'Amérique centrale bénéficieront d'un soutien matériel et psycho-social
- 300 foyers au Panama bénéficieront d'aides en espèces
- 40 agents gouvernementaux du Salvador, du Guatemala et du Honduras seront formés à la détermination du statut de réfugié
- 15 personnes seront assistées pour partir de Cuba
- 10 centres d'accueil/de transit au Salvador, au Guatemala et au Honduras seront entretenus ou améliorés

Environnement opérationnel

Le Bureau régional au Panama assure la coordination globale de la Stratégie régionale de protection et de solutions pour la situation dans le nord de l'Amérique centrale. Au cours des deux dernières années, le HCR a progressivement renforcé ses bureaux nationaux au Salvador, au Honduras et au Guatemala. Le Bureau régional au Panama supervise également les bureaux au Costa Rica et au Mexique et couvre les activités de protection à Cuba ainsi qu'au Nicaragua où le HCR n'a pas de présence opérationnelle.

La tendance croissante des déplacements forcés en provenance et à l'intérieur des pays du nord de l'Amérique centrale (Salvador, Honduras et Guatemala) s'est considérablement amplifiée en 2016, avec plus de 200 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de ces pays enregistrés dans la sous-région à la fin de l'année, soit une hausse de 68 pour cent par rapport à 2015 et une multiplication par dix au cours des cinq dernières années.

Si les déplacements à l'intérieur et en provenance du nord de l'Amérique centrale ont des dimensions et des

causes multiples, la violence et l'insécurité constituent toujours des facteurs essentiels forçant les personnes à quitter leur foyer. Les citoyens originaires du nord de l'Amérique centrale sollicitent traditionnellement une protection internationale au Canada et aux États-Unis. Cependant, au cours des deux dernières années, le HCR a constaté une augmentation sensible du nombre de demandeurs d'asile originaires du nord de l'Amérique centrale au Belize, au Costa Rica, au Mexique et au Panama. Le Guatemala est également de plus en plus perçu par les personnes relevant de la compétence du HCR non plus seulement comme un pays de transit, mais également comme un pays d'asile. Cela devrait continuer en 2018.

A l'exception du Honduras, les données relatives aux déplacements internes liés à la violence dans le nord de l'Amérique centrale restent parcellaires.

La Déclaration de San Pedro Sula, qui a lancé la dimension régionale du CRRF en Amérique centrale et au Mexique (connue sous le nom de Cadre global régional de protection et de solutions – CPRSF), a été adoptée lors d'une conférence régionale de haut niveau à San Pedro Sula, au Honduras, le 26 octobre 2017. Les six États participants (le Belize, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Panama) ont ainsi confirmé leur engagement à consolider la collaboration régionale existante en renforçant le partage des responsabilités et en améliorant la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes. Des efforts nationaux et régionaux sont en cours pour mettre en œuvre des plans opérationnels triennaux impliquant toutes les parties prenantes compétentes. En 2018, le CRPSF devrait alimenter les discussions relatives au pacte mondial sur les réfugiés en tant qu'exemple concret de coopération régionale et de mise en œuvre pratique du CRRF.

Priorités clés

En 2018, le HCR mettra l'accent sur :

- La mise en place de systèmes d'asile solides dans les pays de destination ;
- La création de mécanismes permettant de répondre aux besoins urgents de protection auxquels les déplacés internes et les autres personnes affectées par la violence font face ;
- L'identification et la protection des personnes expulsées ayant des besoins de protection ;
- La recherche de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment l'intégration sur place dans les pays de destination, la réinstallation par le biais du Dispositif de transfert de protection (Protection Transfer Arrangement ou PTA) ou la coopération avec d'autres acteurs pour s'attaquer aux causes profondes qui permettront le retour volontaire ;
- Les actions permettant d'assurer la sécurité dans les pays de transit le long des principales routes migratoires par la création de réseaux de protection et l'apport d'une aide humanitaire ciblée en priorité sur les personnes les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes LGBTI).

Le manque de financement pour la réponse régionale en matière de protection pourrait conduire à une augmentation des déplacements, des risques accrus pour les personnes relevant de la compétence du HCR qui sont contraintes de fuir et qui pourraient être forcées d'emprunter des routes plus dangereuses et de devenir des victimes d'exploitation, de violence sexuelle et sexiste, de trafic et de recrutement forcé.
